

## **Tests psychologiques à l'entrée de l'ENM : recalés !**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE DU 10 MAI 2017 SUITE À LA SUPPRESSION DES TESTS D'APTITUDE ET DE PERSONNALITÉ AUX TROIS PREMIERS CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

mercredi 10 mai 2017

**Les tests dits d'aptitude et de personnalité introduits en 2008 dans les épreuves d'admission à l'ENM des trois premiers concours viennent d'être supprimés. Des années de combat syndical contre cette épreuve, introduite dans le but de faire taire l'émoi - légitime - suscité par l'affaire d'Outreau, ont payé.**

La cause des dysfonctionnements judiciaires avait alors été à tort attribuée à la personnalité de jeunes magistrats dépourvus « d'épaisseur humaine », ce qui faisait germer l'idée d'une solution miracle, aussi fantasmée que dangereuse : une épreuve permettant de détecter des traits de personnalité incompatibles avec l'exercice de fonctions judiciaires. Cette analyse escamotait la réflexion indispensable sur la procédure pénale et le fonctionnement de l'institution, notamment concernant la détention provisoire et le droit à un procès équitable.

Depuis l'introduction de ces tests psychologiques et notre recours devant le Conseil d'Etat, à chaque conseil d'administration de l'ENM, encore récemment devant la mission désignée pour les évaluer et dans un courrier adressé au Garde des sceaux en novembre dernier, nous dénonçons leur absurdité aux côtés de l'ensemble des acteurs de la justice - l'ENM, les jury successifs et l'Inspection elle-même.

Ce n'est pas par défiance de principe à l'égard de toute modification du concours ou pour flatter un corporatisme mal placé que nous appelions de nos vœux la suppression de ces tests mais bien parce qu'ils sont dénués de toute fiabilité et de toute utilité. Un rapport déposé en octobre dernier par une mission présidée par de hauts magistrats le rappelait encore, dénonçant une dangereuse apparence de scientificité dans ces épreuves ne permettant en rien d'améliorer le recrutement des magistrats.

En effet, comment imaginer avec sérieux que ces tests psychotechniques et de personnalité faisant l'objet d'un bilan nécessairement réducteur, exploité, dans un troublant mélange des genres, par un binôme psychologue-magistrat, puissent refléter la complexité d'une personnalité et les capacités à devenir magistrat ?

C'est en favorisant la diversification des profils des candidats au concours, et à travers une constitution ouverte du jury d'entrée à l'ENM, des épreuves tournées vers les qualités humaines et techniques, une approche pluridisciplinaire dans l'enseignement des problématiques judiciaires, que doivent être recherchées et renforcées les compétences nécessaires pour l'exercice de fonctions judiciaires. En tout état de cause, ces dernières ne peuvent être évaluées qu'à l'issue d'une formation solide, dans laquelle les magistrats en formation bénéficient d'un cadre bienveillant de mise en situations concrètes, réellement représentatif de la réalité judiciaire.

Autant de pistes pour favoriser une justice humaine et ouverte sur la cité.